Transmis en Préfecture et mis en ligne le 29/01/2026

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 022-200069086-20260120-BC_2026_07-DE

LEFF ARMOR COMMUNAUTE
Moulin de Blanchardeau - route de Blanchardeau
22290 LANVOLLON

DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 20 JANVIER 2026

Séance du 20 janvier de l'an 2026, les membres du Bureau Communautaire légalement convoqués le 14 janvier 2026, se sont réunis sous la présidence de Jean-Michel Geffroy, président de Leff Armor communauté.

Etaient présents :

Conseiller communautaire	présent	Abs. excusé	Abs.	Pouvoir à
BOISSIÈRE Olivier	X			
BRIGANT Patrick	X			
COMPAIN Xavier		X		
CORSON Laurence		X		
COSSE Nathalie	X			
GEFFROY Jean-Michel	X			
GEFFROY Sandrine		X		
GUÉGAN Jean-Luc	X			
GUILLAUME André	X			
HEDER Jean-Paul	X			
HERVIOU Alain			X	
HEUZÉ Joël		X		
JOURDEN Jean	X			
LE BIHAN Gilbert	X			
LE FAUCHEUR Laurent	X			
LE GONIDEC Thierry		X		
LE GOUX Jean-Pierre	X			
LE GOUX Philippe	X			
LE HEGARAT Nadia	X			
LE MÉHAUTÉ Philippe		X		
LE SAINT Florence	X			
LE TURLUER Frédéric	X			
LE VAILLANT Jean-Paul	X			
LE VERRE Jean-Baptiste	X			
LIENNEL Yves	X			
MANAC'H Denis	X			
MEURO Jérémy		X		
NICOLAS Cyril	X			
PRIGENT Dominique		X		
SAPIN Alain	X			
SEHAN Alain	X			
THOMAS Philippe	X			

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 022-200069086-20260120-BC_2026_07-DE

En exercice : 32 **Présents** : 23 **Votants** : 23 **dont pouvoirs :** 0

Le quorum étant atteint, le Bureau communautaire peut délibérer.

Etaient également présents les membres suivants (sans voix délibérative) : M. MARTIN Patrick. M. OLLIVIER-HENRY Alain. M. MAHE Michel.

BC_2026_07 : Développement économique : Cession du lot 25, ZA de Plélo sud 2 à M. Herbreteau, gérant de l'entreprise LOG HYDRO

Monsieur le vice-président propose que le lot 25 d'environ 1 148 m² de surface constructible soit vendu à monsieur HERBRETEAU, ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, pour un montant de 37 € HT/m², frais de bornage, de notaire et TVA en sus à la charge de l'acquéreur.

Vu la délibération 2020-244 du 3 novembre 2020 relative aux délégations de pouvoir du Conseil communautaire au Bureau,

Vu l'avis du Service des Domaines en date du 3/09/2025,

Entendu le rapport de monsieur le Vice-président,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de vendre à monsieur HERBRETEAU, ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, une parcelle d'une surface d'environ 1 148 m², correspondant au lot n°25, située dans la zone de Plélo Sud 2 à PLÉLO (22170) au prix de 37€ HT par m², TVA sur marge en sus, à la charge de l'acquéreur,

PRECISE que tous les frais afférents à cette affaire (géomètre, notaire, etc.) seront supportés par l'acquéreur,

AUTORISE monsieur le Président ou son représentant à désigner l'office notarial de son choix,

AUTORISE monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents afférents à cette affaire.

Le Président,
Jean-Michel Geffroy

La secrétaire de séance
Nathalie Cosse